

# Déclinaison des mesures sanitaires pour le sport à partir du 19 mai 2021

Ces mesures seront conditionnées à la situation sanitaire dans chaque département

CATÉGORIES	19 mai 2021	9 juin 2021	30 juin 2021
	Couvre-feu à 21h	Couvre-feu à 23h	Fin du couvre-feu
<b>PUBLICS PRIORITAIRES</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mineurs Scolaire &amp; périscolaire Sport extrascolaire, associatif, encadré</li> </ul>	<b>Autorisé</b> - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles	<b>Autorisé</b> - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles	<b>Autorisé</b> - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sportifs de haut niveau et professionnels</li> <li>• Personnes à handicap reconnu MDPH avec encadrement</li> <li>• Prescription médicale d'activité physique adaptée (APA)</li> <li>• Formation professionnelle et universitaire</li> </ul>	<b>Autorisé</b> - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles - Vestiaires ouverts - Dérogation au couvre-feu	<b>Autorisé</b> - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles - Vestiaires ouverts - Dérogation au couvre-feu	<b>Autorisé</b> - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles - Vestiaires ouverts
<b>MAJEURS</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pratique individuelle</li> </ul>	<b>Autorisé</b> - En extérieur uniquement - Pratique sans contact uniquement - Rassemblement 10 personnes maximum	<b>Autorisé</b> - En extérieur pratique avec contact autorisée - En intérieur pratique sans contact uniquement - Rassemblement 10 personnes maximum	<b>Autorisé</b> - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles - Plus de limitation de rassemblement mais respect de la distanciation
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pratique encadrée</li> </ul>	<b>Autorisé</b> - En extérieur uniquement - Pratique sans contact uniquement - 10 personnes maximum sur la voie publique - Pas de limitation de participants dans les équipements pour une pratique encadrée	<b>Autorisé</b> - En extérieur pratique avec contact autorisée - En intérieur pratique sans contact uniquement - 25 personnes maximum sur la voie publique pour une pratique encadrée - Pas de limitation de participants dans les équipements pour une pratique encadrée	<b>Autorisé</b> - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles - Plus de limitation des rassemblements

CATÉGORIES	19 mai 2021	9 juin 2021	30 juin 2021
	Couvre-feu à 21h	Couvre-feu à 23h	Fin du couvre-feu
<b>COMPÉTITIONS</b>			
• Haut niveau et professionnel	<b>Autorisé</b>	<b>Autorisé</b>	<b>Autorisé</b>
• Amateurs Mineurs	<b>Autorisé</b> - Pratique avec contact autorisée - Espace public : 50 participants (simultané ou par épreuve) - Equipement extérieur et intérieur : sans limitation de participants	<b>Autorisé</b> - Pratique avec contact autorisée - Espace public : 500 participants (simultané ou par épreuve) - Equipement extérieur et intérieur : sans limitation de participants	<b>Autorisé</b> - Pratique avec contact autorisée - Espace public : 2500 participants (simultané ou par épreuve) - Equipement extérieur et intérieur : sans limitation de participants
• Amateurs Majeurs (hors publics prioritaires)	<b>Autorisé</b> - Pratique sans contact uniquement - Espace public : 50 participants (simultané ou par épreuve) - Equipement extérieur : sans limitation de participants - Equipement intérieur : Interdit	<b>Autorisé</b> - En extérieur, pratique avec contact autorisée - En intérieur, pratique sans contact uniquement - Espace public : 500 participants (simultané ou par épreuve) - Equipement extérieur : sans limitation de participants - Equipement intérieur : jauge à 50% de la capacité	<b>Autorisé</b> - En extérieur et en intérieur, pratique avec contact autorisée - Espace public : 2500 participants (simultané ou par épreuve) - Equipement extérieur et intérieur : sans limitation de participants
<b>SPECTATEURS</b>			
• Espace public	- Rassemblement 10 personnes maximum	- Rassemblement 10 personnes maximum	- Règle en vigueur dans l'espace public à date
• Equipement extérieur ou ERP de plein air éphémère	- Assis uniquement - Jauge : 35% de la capacité maximale dans la limite de 1000 personnes	- Assis uniquement - Jauge : 65% de la capacité maximale dans la limite de 5000 personnes - Pass sanitaire à partir de 1000 personnes	- Assis : jusqu'à 100% de la capacité de l'enceinte, sur décision du préfet - Debout : 4m <sup>2</sup> par personne, sur décision du préfet - Pass sanitaire à partir de 1000 personnes
• Equipement intérieur	- Assis uniquement - Jauge : 35% de la capacité maximale dans la limite de 800 personnes	- Assis uniquement - Jauge : 65% de la capacité maximale dans la limite de 5000 personnes - Pass sanitaire à partir de 1000 personnes	- Assis : jusqu'à 100% de la capacité de l'enceinte, sur décision du préfet - Debout : 4m <sup>2</sup> par personne, sur décision du préfet - Pass sanitaire à partir de 1000 personnes
<b>VESTAIRES COLLECTIFS</b>			
	- Ouverts uniquement pour les publics prioritaires et dans les piscines	- Ouverts uniquement pour les publics prioritaires et dans les piscines	- Ouverts uniquement pour les publics prioritaires et dans les piscines
<b>RESTAURATION, BUVETTE</b>			
	- Protocole HCR applicable	- Protocole HCR applicable	- Protocole HCR applicable